

## **Discussion Favereau (2018) – exploitation et convention**

J'ai préparé cette discussion à partir de l'article « Valeur(s), exploitation et économie des conventions » paru en 2018 dans les *Cahiers d'économie politique*.

Ce texte m'a posé deux difficultés. La première difficulté est qu'il constitue une mine à ciel ouvert tant par la variété des champs de la littérature abordés que par l'analyse qui en est proposée. Comment alors débiter la discussion ? par quel angle ? la synthèse proposée du programme conventionnaliste depuis 30 ans ? la présentation du projet de Marx ? la critique qui y est faite de Marx ? la tentative de rapprocher EC et Marx ? l'application de tout cela à la théorie de l'entreprise développée au sein du Collège des Bernardins ? La tâche est immense. La seconde difficulté est que ce texte est très finement écrit car non seulement Olivier pose son argumentation mais, en plus, il donne la parole à ses éventuels contradicteurs pour leur répondre dans la foulée. Il nous coupe le sifflet, et on a du mal à retrouver la voie.

Je n'ai donc pas trouvé une bonne solution pour faire le tri et hiérarchiser mes questionnements. Alors, je vais proposer ici une discussion assez arbitraire portant sur trois grands ensembles : l'évolution du programme de l'Economie des conventions, le rapport ambivalent d'Olivier à Marx et les implications de tout cela sur sa théorie de l'entreprise.

### **1. L'évolution du programme de l'Economie des conventions**

Dans ce texte tu proposes en quelques pages une analyse de long terme de l'évolution du programme de recherche de l'Economie des conventions. Deux moments importants sont distingués pour ensuite mieux en montrer la cohérence.

Autour de l'ouvrage de Boltanski et Thévenot, *De la justification* (1991), la première partie du programme a été de proposer une nouvelle façon de faire de l'économie en associant la question des valeurs, de la coordination et de la rationalité. Pour reprendre la formulation de Corcuff, « il n'y a pas de coordination des comportements (économiques) sans coordination des *jugements* sur ces comportements » (p. 122). Le concept de justification implique alors que le bonheur des grands fait le bonheur des petits. La publication par Boltanski et Chiapello du *Nouvel esprit du capitalisme* (1999) marque selon toi le deuxième moment du programme de l'économie des conventions. Ils poursuivent le travail de réimbrication entre valeur, coordination et rationalité en montrant qu'à côté de la concurrence, la critique (se référant à des valeurs !) est un autre moteur de la dynamique du capitalisme. Autrement dit, il n'y a pas

de reproduction des inégalités économiques sans *critique* de ces inégalités et de leur reproduction. Tu définis alors l'exploitation comme le contraire de la justification : le malheur des petits fait le bonheur des grands. Au total, tandis qu'EC1 cherche à généraliser la coordination, EC2 souligne l'importance de la critique de la reproduction.

Ma première question porte sur cette évolution entre EC1 et EC2. Tu dis dans le texte que la focalisation initiale sur l'individualisme méthodologique en 1989 était liée à « l'urgence dans la critique de l'économie néoclassique dominante » (p. 122). En quoi cette « urgence » commandait-elle une approche venant de l'individualisme méthodologique plutôt qu'ailleurs ? Par exemple, la théorie de la régulation propose à la même époque (et même avant) une critique de la théorie néoclassique d'une autre nature. Pourquoi se concentrer sur la critique de la théorie du choix rationnel ?

J'ai une hypothèse complémentaire à te soumettre. Est-ce que la forme que prend la critique de la théorie néoclassique – tant chez les conventionnalistes que chez les régulationnistes – n'est pas plus liée à la conjoncture économique et aux rapports de force dans l'institution universitaire que qu'à des nécessités proprement théoriques ? Je m'explique. L'économie, fille du droit, n'a jamais été une discipline marquée du sceau de la subversion. En plus de cela, les années 70 et 80 en France voient l'influence grandissante de ce que l'historien américain Michael Christofferson appelle la gauche antitotalitaire – c'est-à-dire la gauche anticomuniste. Est-ce que cette époque n'était tout simplement pas propice à une critique radicale de la théorie néoclassique depuis l'économie ? La pointe de la radicalité académique était alors la *French theory* qui elle-même insistait plus sur la question de la domination que sur celle de l'exploitation. Par exemple, chez Foucault il y a du pouvoir partout mais il n'y a des capitalistes nulle part !

Sans porter de jugement de valeur théorique ou empirique sur EC1 et EC2, est ce qu'on ne peut pas lire aussi – et peut-être d'abord ? – cette évolution comme une radicalisation consécutive à la détérioration de la situation économique et académique ? Je ne rappelle pas le combat de l'AFEP dans la section 5. Ta radicalisation ne serait alors pas liée à l'accumulation linéaire et cohérente des connaissances... mais aux questions que l'on se pose, aux questions que le chercheur se pose. Et, quand on observe ce qu'il se passe dehors, il y a effectivement des questions urgentes à poser.

Je me demande alors si ce n'est pas un autre aspect de ton attachement à la démarche de Keynes : comme Keynes tu tiens à ne pas contourner la citadelle orthodoxe mais est-ce que comme lui tu ne te radicalises pas aussi théoriquement et politiquement en fonction des

événements ? La question provocatrice serait alors de savoir si comme lui tu as comme horizon indépassable le capitalisme ou si tu nous donnes des clefs pour en sortir – j’y reviendrais.

## **2. Le rapport ambivalent d’Olivier à Marx**

Le deuxième ensemble de question et de remarques porte sur ton rapport ambivalent à Marx. Je le qualifie d’ambivalent car, comme tu le soulignes tout au long du texte, tu rejettes Marx pour mieux le retrouver – à moins que cela ne soit l’inverse...

Ton ambition est de réconcilier Marx et Proudhon. Après avoir salué « le tour de force » de Marx dans sa définition de l’exploitation comme part non payée de la valeur produite par la force de travail, tu rejettes sa théorie de la valeur-travail car elle se fonderait sur une conception objective de la valeur. La force et l’erreur de Marx serait de chercher à fonder scientifiquement et objectivement l’exploitation sans recourir à l’espace des valeurs morales. La propriété ce n’est pas le vol. Tout en rejetant ce Marx-là tu donnes du poids à ce que tu appelles son projet (ou sa métathèse) : « c’est uniquement dans un espace d’analyse et de mesure où la théorie réussit à intégrer les variables ‘justice’ ou ‘injustice’ que les lois de fonctionnement et d’évolution du capitalisme deviennent intelligibles’. [...] En somme, le projet de Marx aurait été desservi, sinon trahi, par sa théorie de la valeur-travail » (p. 128-129). En intégrant les valeurs morales, il serait alors possible de définir, avec Marx et Proudhon, l’exploitation comme un vol.

Dans ce texte tu reprends à ton compte la critique d’André Orléan dans *L’empire de la valeur* selon laquelle, comme la théorie néoclassique, Marx aurait fauté en cherchant un fondement objectif à la valeur. Pour Marx la valeur serait une grandeur objective donnée par la quantité de travail contenue dans les marchandises. Cette interprétation de la théorie de la valeur travail est pourtant contestée. Par exemple, que fais-tu des objections de Jean-Marie Harribey ? Il précise que la théorie de la valeur-travail ne prend son sens que dans l’analyse du capital comme rapport social de production. Dans ce cadre, tout travail qui produit une marchandise qui ne se vend pas ne produit pas de valeur : il n’y a pas de « substance intrinsèque à l’objet » et il doit y avoir une validation sociale par le marché. Par ailleurs, il semble que l’objet d’Orléan et celui de Marx ne soient pas les mêmes. Marx s’intéresse à la production et à la reproduction tandis qu’en se focalisant sur les marchés financiers et la monnaie, André Orléan s’intéresse à des cas particuliers pour Marx : des biens qui ne sont pas

produits (les matières premières), des biens non reproductibles (l'art) et le produit de la spéculation (actifs financiers). Est-ce que plutôt que de penser une opposition, on ne peut pas penser une complémentarité entre Orléan et Marx ?

Juste une dernière remarque sur la question de la valeur-travail et le refus d'une substance objective de la valeur. Je me pose une question un peu naïve. Si toute la valeur est intersubjective ou mimétique, si l'économie n'est qu'une science des relations, est ce qu'on ne pas à côté de l'un des enjeux principaux de ce siècle : l'épuisement irréversible des ressources naturelles, l'extinction des espèces et plus généralement les bouleversements écologiques.

Dans ta tentative de rapprocher l'Économie des conventions de l'œuvre de Marx tu reste étonnamment silencieux sur la théorie de l'aliénation de Marx. La note de lecture numéro 4 précise dès le début du texte : « En mettant l'exploitation, plutôt que l'aliénation, au cœur du projet de Marx, je choisis le Marx de la maturité, celui du *Capital*, contre le jeune Marx, celui des *Manuscrits* de 1844. » (p. 120) C'est assez étrange parce que le concept d'aliénation semble a priori mieux se prêter à un rapprochement avec l'Économie des conventions que celui d'exploitation. Si Marx n'en parle pas ainsi, dans sa théorie de l'aliénation, il se cache peut-être un espace de valeurs, de critique et de justifications.

Pour le dire brièvement, l'aliénation est ce phénomène par lequel dans les travailleurs intériorisent comme une réalité, comme une vérité, ce qui relève en fait d'un rapport social. Dans le mode de production capitaliste, par leur expérience quotidienne de force de travail au service du capital, les salariés intériorisent leur position dans la chaîne de production mais aussi leur infériorité politique par rapport au capitaliste détenteur des moyens de production. Le travail industriel capitaliste appauvrit l'homme tant du point de vue de ses moyens de substance matériel (c'est l'exploitation) que du point de vue des moyens qu'il a de se réaliser en tant qu'homme complet (c'est l'aliénation). En anticipant un peu sur la suite, l'aliénation implique que les salariés ne pensent même plus qu'ils sont légitimes à décider de ce qui doit être produit et comment. Pourquoi participeraient-ils de droit au conseil d'administration des entreprises ? Aux delà même des rapports économiques, toutes les activités sociales participent à la reformation des subjectivités au service du capital – on peut penser aux médias, à la culture, à l'école, à la famille, etc. L'Économie des conventions ne trouve-t-elle pas ici des arguments essentiels pour la critique des cités industrielle et marchande ? N'y a-t-il pas aussi dans l'aliénation une théorie des mauvaises conventions ?

Cette question sur l'aliénation renvoie à une critique plus fondamentale sur ton texte concernant ton interprétation du projet de Marx. Tu présentes le projet de Marx autour de l'idée que c'est dans l'espace des valeurs que l'on peut rendre intelligible le capitalisme. Or, ce n'est pas ce que Marx cherche à faire, c'est ce que toi tu cherches à faire pour tisser un lien avec la théorie de l'exploitation. Cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas de liens possibles entre l'Économie des conventions et Marx, mais qu'on n'est pas obligé de faire dire à Marx ce qu'il ne dit pas. Quel est le projet du Marx du *Capital*, celui qui t'intéresse ? C'est de comprendre le capital (et non le capitalisme) comme rapport social de production où l'exploitation est un moment parmi d'autres. C'est un rapport social au sens où c'est un élément d'une architecture sociale qui lie et oppose les groupes sociaux (il n'y a pas que le capital !). C'est un rapport de production au sens où le capital organise ses groupes sociaux en fonction des relations qu'ils entretiennent à leurs conditions matérielles d'existence. Or, si le capital est un rapport social de production parmi d'autres (comme l'esclavage, le servage, la petite production marchande), il est original et se caractérise par au moins quatre traits principaux :

- i) L'expropriation des producteurs : les producteurs sont séparés de leurs moyens de production. Le serf, par exemple, croule sous la dépendance personnelle envers son seigneur mais il est toujours rattaché à la terre et peut en vivre.
- ii) La force de travail est transformée en marchandise : condition de sa survie matérielle, le producteur potentiel (le travailleur) doit trouver quelqu'un (le capitaliste) qui lui achète la seule chose qui lui reste, sa force de travail.
- iii) La plus-value : en unifiant la force de travail et les moyens de production, le capitaliste retire une plus-value qui est la différence entre le prix de la force de travail (le salaire) et ce qu'elle produit (c'est le rapport d'exploitation).
- iv) L'accumulation : pour que le capital comme rapport social de production soit cohérent, il faut que le capitaliste ne consomme pas toute la plus-value et en utilise au moins une part pour accroître son capital de départ.

L'exploitation est donc un moment du capital. En quoi l'Économie des conventions peut nous permettre de développer ce projet plus général de Marx ? J'en reviens à la question sur l'aliénation : est-ce que l'Économie des conventions ne serait pas plus compatible avec le projet de Marx lorsqu'elle cherche à comprendre pourquoi certaines représentations s'imposent et naturalisent des constructions sociales arbitraires ? Pourquoi le capital comme rapport social de production est si largement accepté chez les salariés qui en souffrent ?

Pourquoi tout cela alors que d'autres mondes – des mondes non capitalistes – seraient possibles ?

### **3. La théorie de l'entreprise développée au Collège des Bernardins**

Le troisième et dernier ensemble de questions et de remarques porte sur la théorie de l'entreprise que tu as développée dans le cadre des recherches au Collège des Bernardin. Ton adversaire est la théorie de Milton Friedman selon qui l'entreprise appartient à ses actionnaires car ils disposent des droits de propriété. Fort justement tu remarques qu'une s'appuyant sur le droit Friedman ouvre le champ à la critique car les entreprises ne sont pas des objets de droit (comme une table) mais des sujets de droit (la société). Le recours au droit dans ton analyse de l'entreprise est extrêmement fertile mais il pose question.

Page 135, tu écris ; « il n'y a pas de capitalisme sans entreprise ; il n'y a pas non plus d'entreprise sans droit ; donc par transitivité il n'y a pas de capitalisme sans droit ». Mais tu reconnais quelques lignes plus bas que :

« en France la loi sur les Sociétés Anonymes date de 1867 pour ce qui est du contrat de société ; et l'arrêt Bardou de la Cour de cassation qui définit le contrat de travail par une relation d'autorité remonte à... 1931. Ceci veut dire que Marx aura publié le Livre I du Capital l'année même où se définissait en droit le contrat de société, et n'aura pas connu la stabilisation juridique du contrat de travail, qui n'interviendra en France que près d'un demi-siècle après sa mort. »

S'il n'y a pas de capitalisme sans droit alors cela signifierait qu'il n'y a pas de capital comme rapport social de production avant 1867, voir 1931, c'est-à-dire avant le droit des sociétés et du travail ? Ne peut-on pas plutôt dire que le droit capitaliste vient légitimer un rapport social qui se construit antérieurement et qui rompt avec les formes de droit antérieures ?

Selon toi, nous vivons « une forme chimiquement plus pure du mode de production capitaliste que du temps de Marx » (p. 136). C'est une formulation très étrange qui semble nous dire qu'il n'y a pas de droit en dehors du capitalisme. Or, chez le sociologue du droit Claude Didry, le contrat de travail est une conquête ouvrière face à la relation nue qu'est le capital. Le contrat de louage d'ouvrage permettait au capitaliste de se laver les mains de ses responsabilités et engendrait une concurrence néfaste pour les ouvriers (le marchandage), concurrence organisée par les ouvriers eux-mêmes dans une large chaîne de sous-traitance. De ce point de vue le contrat de travail n'est pas capitaliste, il est anticapitaliste. Comme on le

voit aujourd'hui avec le capitalisme de plateforme, le capital ne veut pas être employeur, il préfère des autoentrepreneurs. Le contrat de travail, s'il ne libère pas les ouvriers du fait de l'acceptation de la relation de subordination, il rend les capitalistes responsables vis-à-vis des ouvriers. Tout l'enjeu du capital au 20<sup>ème</sup> siècle est de détruire le contrat de travail, il n'en veut pas !

Tu rejettes par ailleurs l'idée qu'on ne peut appréhender le capitalisme qu'à partir de pratiques légales et tu insistes sur le fait que pour Marx, l'exploitation n'est pas du vol, c'est une injustice et pas une illégalité. Est-ce qu'il ne faut pas plutôt dire que le capitalisme ne doit pas s'appréhender *uniquement* à partir de pratiques illégales ? En effet, le même Marx, dans le même *Capital* énonce les conditions d'accumulation primitives du capital qui prennent toutes les formes de violence : vol, pillages, guerre, expropriation, massacres, etc. On pourrait se dire qu'il ne s'agit que d'histoire ancienne. Mais, la privatisation des entreprises publiques, l'accaparement des terres, la liquidation des actifs des pays de l'ex-union soviétique, les pratiques courantes d'exil fiscal et social, les guerres pour les matières premières, et tant d'autres choses ne sont-elles pas des formes d'accumulation primitive toujours recommencées ?

Pour synthétiser ma question sur ta conception du droit, est ce qu'il ne faut pas plutôt penser le droit comme un moyen de légitimer un rapport de production (féodal, capitaliste, esclavagiste, etc.) plutôt que la caractéristique du rapport capitaliste de production. Car, paradoxalement, si tu t'appuies sur le droit pour critiquer l'entreprise financiarisée, tu le fais en donnant le droit au capital. Alors que l'on peut penser qu'il faut sauver le droit, car il peut être autre que capitaliste !

Indépendamment de la façon dont tu penses la relation entre droit et capitalisme, ta théorie de l'entreprise est très stimulante et demande à être précisée sur certains points.

Tu mobilise le concept de Régime d'intersubjectivité et de normativité qui est un principe d'ordre donnant sens et cohérence aux pratiques légales dominantes. Intersubjectivité car une règle ne relève ni de la pure subjectivité individuelle ni de l'objectivité matérielle. Normativité car une règle doit être suivie. Dans le monde des entreprises, le ReIN portant l'entreprise financiarisée se fonde sur deux conventions, la convention entreprise-propriété des actionnaires et la convention d'évaluation individuelle par les nombres. Ce ReIN équipe l'architecture des pouvoirs de valorisation qui peuvent évoluer dans le temps, plutôt favorable au salariat pendant le fordisme, plutôt défavorable dans le néo-libéralisme. Selon toi, la leçon de l'histoire du deuxième 20<sup>ème</sup> siècle est que « le contre-pouvoir salarial est fragile, s'il ne

s'accompagne pas d'une démocratisation radicale de l'entreprise, c'est-à-dire pour parler concrètement d'une généralisation de la codétermination » (p. 137).

A mon avis cette théorie du ReIN et de l'entreprise pose deux questions :

- Qu'appelles-tu codétermination ? La présence à part égale entre des représentants des salariés et des actionnaires dans les conseils d'administration ? Une conception plus exigeante de la démocratie irait plus loin et se baserait sur le principe mutualiste : un homme, une voix. Est-ce cela la codétermination ?
- Qu'est ce qui justifie la présence au CA et l'existence même des actionnaires ? Si on considère que les travailleurs apportent leur force de travail et sont exploités, qu'apportent les capitalistes ? Quel est l'explication, la justification des dividendes dans ta théorie de l'exploitation ? Si la propriété c'est du vol comme tu le suggère, pourquoi en rester à la codétermination ?

Une piste pour répondre à ces questions serait de revenir à ce qui me semble être un rendez-vous manqué avec le plus conventionnaliste des marxistes – Bernard Friot. Sa conception de la sécurité sociale comme forme démocratique (et anticapitaliste) de la production n'est-elle pas compatible avec ta théorie de l'entreprise ? L'originalité de la sécurité sociale en 1945 est de se construire contre l'État et le capital afin de produire autrement de la valeur. Un autre point de convergence qui me paraît évident entre toi et Bernard Friot porte sur le rôle des représentations. Pour Bernard Friot (reprenant Gramsci), une classe n'est dominante que si elle parvient à imposer son discours sur le réel. Est-ce que la force des capitalistes ce n'est pas d'abord d'avoir réussi à imposer l'idée que ce sont eux qui doivent décider de ce qui vaut car ce sont eux les maîtres de l'économie alors même qu'ils ne produisent rien ?